

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix, le 17 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Jean LOCATELLI, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Patrice DUMORTIER, Hamid HAMLIL, Pierre VOGELWEID **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Daniel BOUR à Daniel KUNTZ (à partir du point n° 19), Claude GIRARD à Hamid HAMLIL, Bernard LIAIS à Jean-Claude JACOB, Sylvie MANZONI à Pierre VOGELWEID, Thierry MARCJAN à Monique DINET, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Bernard TENAILLON à Christian RAYOT, André THEVENOT à Patrice DUMORTIER,

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Daniel BOUR (à partir du point n°19), Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Bernard LIAIS, Évelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, André THEVENOT.

Assistaient à la séance : Monsieur Eric GILBERT, Nicolas PETERLINI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
10/06/10	11/06/10	En exercice	32
		Présents	23
		Votants	28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2010-03-04 – Lancement d'un appel d'offre pour une concession d'aménagement – Projet des Forges à Grandvillars
Rapporteur : Christian RAYOT

Vu les articles L 300-4 et L300-5 du code de l'urbanisme relatifs aux concessions d'aménagement,

L'étude diagnostic du site des Forges comme zone économique majeure a ouvert un partenariat d'envergure avec les deux industriels présents sur ce site, Lisi et Selectarc. Ces derniers se sont effectivement rapprochés de la Communauté de Communes dans le cadre d'une refonte complète du site.

L'enjeu principal reste la conservation d'un savoir-faire bicentenaire et d'un pôle qui regroupe encore 200 emplois. Le risque, en parallèle et à défaut d'une action énergique en profondeur, serait sa transformation à moyen terme en une friche industrielle difficilement exploitable du fait de son obsolescence. La qualité de la relation alors construite a, à l'inverse, apporté la perspective de nouvelles activités pour le site tant de Lisi-Automotive que pour Sélectarc-FSH.

Le projet constitue alors en :

- l'acquisition du foncier bâti et non bâti du site des forges soit une surface de 9 hectares de terrains.
- la création d'un nouvel accès et des infrastructures pour une logistique conforme aux besoins des entreprises et en particulier de Lisi-Automotive ainsi que d'espaces de parking
- la rénovation du bâti industriel de Lisi-Automotive pour 4 650 m², 4 150 m² en neuf et 1100 m² maintenus en l'état
- la rénovation en bâti tertiaire pour Lisi-Automotive pour 2175 m²
- la création de 600 m² de bureau et de 7 800 m² d'ateliers pour Sélectarc-FSH
- la démolition de 8 775 m² pour l'ouverture du site et sa modernisation
- la disponibilité à l'aménagement tertiaire à venir du bâtiment central 1200 m² X 3 et du moulin pour 700 m² X 3.

L'appel d'offre à concession intégrera à son programme une phase optionnelle pour la réhabilitation du bâtiment en L historique soit 3 X 1200 m² afin de répondre aux opportunités éventuelles en cours d'opération.

Le projet s'établit à un montant de 18 353 000 € financé par emprunt à hauteur de 14 000 000 € sur 20 ans, le solde restant à la charge des partenaires institutionnels par le biais de subventions et de la CCST.

Les recettes annuelles des baux sont estimées à 1 172 000 € par an après travaux.

Les entreprises Sélectarc- FSH et Lisi-Automotive sont déjà fortement engagées dans l'élaboration d'un process attendu. Un accord est en préparation tant en matière de vente du foncier et de cadre global de l'aménagement.

La dimension d'un tel projet demande le soutien d'experts pour le suivi, le financement, le montage, la gestion des travaux et des baux futurs.

Pour information:

Déroulement de la procédure d'appels d'offres à concurrence:

- *Délibération sur le lancement de la procédure et de la désignation des membres de la commission « Aménagement »*
- *Avis d'appel public à concurrence dans un JAL, un journal spécialisé et le JOUE*
- *Délai de 40 jours (-7 jours si électronique) entre envoi au JOUE et de la date limite de remise des candidatures*
- *Ouverture des plis et établissement par la commission de la liste des candidats admis à présenter une offre (5 minimum si possible)*
- *Transmission aux candidats retenus d'une lettre de consultation les invitant à présenter leur offre*
- *40 jours minimum à compter de l'envoi de la lettre de consultation*
- *Remise de leur offre par les candidats*

- *Ouverture des plis, analyse des offres et demandes éventuelles de précisions ou compléments (pas de négociation possible)*
- *Attribution de la concession sur la base des critères définis*
- *Délibération sur le choix de l'aménageur et le projet de contrat*
- *Notification des candidats évincés*
- *Délai de 16 jours minimum (11 jours par voie électronique) avant notification au candidat retenu*
- *Signature de contrat de concession*
- *Notification de lancement de la procédure, affichage au siège et avis d'attribution au JOUE et dans les journaux dans lesquels l'AAPC a été publiée (dans les 48 jours suivant la notification)*

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:

- **d'engager une concession d'aménagement sans transfert d'une part significative du risque, la CCST assurant le risque de déséquilibre du solde de l'opération et de défaillance des loyers ;**
- **de lancer une procédure d'appels d'offres européen;**
- **d'autoriser le Président à préparer, publier et engager la collectivité par sa signature pour mener à bien la procédure d'appels d'offres au titre de la concession d'aménagement de la zone des Forges.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification le</p> <p>Le Président,</p>	<p>Le Président,</p>
--	-----------------------------